

## Traitement des Matériaux Conflictuels

En ce qui concerne l'utilisation des matériaux conflictuels cités dans la loi Dodd-Frank Act, nous déclarons ce qui suit relativement à la loi « Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act », en vigueur depuis le 21 juillet 2010 :

En tant que fabricant de pompes pour fûts et réservoirs, technique d'atelier pour huiles lubrifiantes, technique de pression des pneus et systèmes AdBlue, nous n'importons pas directement de minéraux ou « matériaux conflictuels » tels que la cassitérite (minerai d'étain), la columbite tantalite (coltan, minerai de tantale), l'or ou la wolframite (minerai de tungstène).

Nous ne traitons ces substances qu'après transformation et comme adjuvants dans les métaux, dans les traitements de surface ou dans des composants électroniques. Nous acquérons nos produits intermédiaires exclusivement auprès de fabricants renommés, qui sont également soumis à des audits selon nos standards de qualité. Nous connaissons donc les fournisseurs depuis des années et ce ne sont pas des fournisseurs agissant sur un « marché gris ».

En tant qu'utilisateurs de produits intermédiaires, nous n'avons aucune influence sur l'origine des matériaux utilisés par nos fournisseurs. Nous déclinons, par conséquent, toute responsabilité à cet égard.

Nous nous engageons à assurer la traçabilité et la transparence des produits de nos fournisseurs. Beaucoup de nos fournisseurs utilisent leur site Web pour fournir des informations sur les propriétés et l'origine des matériaux.

Veillez comprendre qu'en raison du grand nombre de demandes de renseignements, nous ne pouvons pas remplir de questionnaires spéciaux. Cependant, nous espérons que ce courrier contiendra les informations souhaitées et nous vous remercions de votre confiance.



Flensburg, April 2019

i.V. Oliver Scheplitz  
National Sales Manager